



## **CONSEIL DE SÉCURITÉ**

---

**FORUM: Conseil de sécurité**

**QUESTION: L'I.A. : un nouvel enjeu dans les stratégies de sécurité mondiale ?**

**SOU MIS PAR: Royaume-Uni**

*Le Conseil de sécurité,*

*Réaffirmant* sa responsabilité première dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies,

*Rappelant* les dispositions de sa résolution [2722](#) du 10 janvier 2024 sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que la [Lettre](#) datée du 14 juillet 2023, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies présentant une note de cadrage établie en vue de la réunion d'information du Conseil de sécurité sur le thème « L'intelligence artificielle : potentiel et risques pour la paix et la sécurité internationales » ainsi que son [annexe](#),

*Prenant note* de la résolution [A/RES/73/266](#) de l'Assemblée Générale sur le développement des technologies de l'information et de la communication dans le contexte de la sécurité internationale,

*Se référant* à la résolution [1540](#) datant du 28 avril 2004 du Conseil de Sécurité qui souligne l'importance de prévenir l'accès non autorisé aux technologies à double usage à des fins malveillantes,

*Ayant à l'esprit l'intervention du secrétaire général de l'ONU*, Antonio Guterres, au sein de la [réunion du conseil de sécurité datant du 20 juillet 2023](#), dans laquelle il a notamment affirmé: « Les dysfonctionnements des systèmes d'IA sont un autre sujet de préoccupation majeur. Et l'interaction entre l'IA et les armes nucléaires, la biotechnologie, la neurotechnologie et la robotique est très alarmante »,

*Notant* que des progrès considérables ont été réalisés dans la conception et l'utilisation des technologies informatiques et des moyens de télécommunication de pointe au cours de ces dernières années et que l'intelligence artificielle devient de plus en plus facilement accessible à tous,

1. *Invite* les États membres à renforcer leurs capacités nationales et régionales de cybersécurité pour prévenir les cybermenaces liées à l'IA, y compris les attaques contre les infrastructures critiques, en mettant en place des mécanismes de coordination, notamment en formant leurs armées respectives aux risques de l'intelligence artificielle à propos de la sécurité nationale, afin d'être en capacité de prévenir et de défendre de potentielles menaces pour leurs nations,
2. *Décide* de la création d'un groupe de travail sur l'IA au sein de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), composé d'experts en matière d'intelligence artificielle au sein de chaque États membres, chargés d'évaluer les risques émergents liés à l'IA, de les communiquer aux autres états membres ainsi qu'à leurs armées, de proposer des mesures préventives, et de promouvoir la coopération entre les États membres pour garantir que l'IA contribue à la paix et à la sécurité internationales,
3. *Propose* la création d'un fond international pour l'IA en encourageant les partenariats entre États, organisations internationales, et entreprises à placer à chaque fin d'année une somme proportionnelle à leurs budgets respectifs, destiné à aider les pays en développement à se doter de capacités techniques et réglementaires pour gérer les impacts de l'IA ainsi que pour les renforcer face aux menaces liées à l'IA,
4. *Prie* le secrétariat général de soumettre des rapports semestriels sur les progrès réalisés au sein de chaque Etat membre dans la gestion des défis sécuritaires liés à L'IA notamment en engageant les États membres à fournir des données actualisées sur leurs pratiques et politiques relatives à l'IA en matière de sécurité,
5. *Recommande* aux différentes armées des États membres d'utiliser l'intelligence artificielle afin de renforcer leur sécurité et leurs moyens de défense nationaux, tout en s'assurant du bon fonctionnement de celle-ci et en plaçant cette utilisation sous la surveillance permanente d'experts, qui soumettront des rapports à l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDDC), afin d'éviter toute utilisation malveillante ainsi que toutes divulgations d'informations confidentielles,
6. *Propose* la mise en place d'un cadre de certification international pour les systèmes d'intelligence artificielle, visant à garantir que ces technologies répondent à des critères établis de sécurité et de fiabilité avant leur déploiement à grande échelle au sein des armées et des forces de l'ordre nationaux par exemple.

